

Envoi : 17/12/2019

Réception par le Préfet : 18/12/2019

Publication : 20/12/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CD-2019-6-12-1

Séance du vendredi 13 décembre
2019

MOYENS DES DIRECTIONS FONCTIONNELLES DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE (HORS RESSOURCES HUMAINES, FINANCES, VALORISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER ET LOGISTIQUE).

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT.

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HABIG, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes LUTENBACHER, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. HAGENBACH donne procuration à Mme MEHLEN-VETTER.
Mme JENN donne procuration à M. TRIMAILLE.
Mme MARTIN donne procuration à Mme HELDERLE.
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MULLER Betty.

Le Conseil départemental,

VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,

VU le règlement financier départemental,

VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve le rapport relatif aux moyens des Directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et logistique) pour un montant total de dépenses, en investissement et en fonctionnement, de 12 855 251 € et de recettes de 125 900 € au budget primitif 2020, selon les modalités énoncées en annexe A de la présente délibération.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité

ANNEXE A

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction des systèmes d'information :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 3 942 555 €
- en investissement : un crédit de paiement de 4 524 500 € et un total d'autorisation d'engagement de 4 524 500 €

En recettes :

- en investissement : un crédit de paiement de 115 900 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction appuis juridique et documentaire :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 518 400 € repartit comme suit :
 - service juridique : 140 000 €
 - service documentation et veille : 145 300 €
 - service administratif de l'Assemblée : 246 100 €

En recettes :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 10 000 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction générale des services :

En dépenses :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 734 742 € repartit comme suit :
 - concours divers de la Direction générale des services : 80 000 €
 - service contrôle de gestion et pilotage des politiques publiques : 654 742 €

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour le Cabinet :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 2 221 700 €.

- Inscrit, au titre du budget primitif 2020, pour la Direction de la communication :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 770 554 €
- en investissement : un crédit de paiement de 130 000 € et un total d'autorisation de programme de 130 000 €

- Prend note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe I de la présente délibération.

- Donne délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.